



# PAS À PAS VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Conseils, astuces et bonnes pratiques  
pour le commerce de proximité



---

*Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse*

---





# LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## ***Avez-vous un programme d'actions pour réduire votre impact environnemental ?***

Le développement durable concerne à la fois trois « piliers » : la préservation de l'environnement, le développement économique ainsi que l'équité sociale.



## **Le développement durable, une façon de se démarquer**

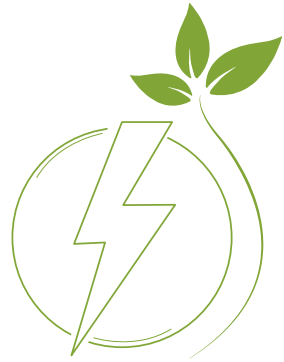
Il existe plusieurs façons de se différencier par rapport à la concurrence. La question environnementale, et plus largement le développement durable, intéresse de plus en plus le consommateur.

Mettre en place des pratiques durables est donc un facteur de différenciation, qui permettra d'améliorer significativement votre visibilité tout en affichant des gains par une réduction des gaspillages.

**Choisissez les améliorations que vous voudriez et que vous pourriez apporter à votre activité et suivez les conseils et gestes simples à mettre en place.**

## ÉNERGIE

**Êtes- vous attentif à vos consommations et factures d'énergie ?**



- **Coupez les appareils électriques** et ne les laissez pas en veille, utilisez au besoin des multiprises à interrupteur.
- **Paramétrez la veille de l'ordinateur** pour minimiser la consommation pendant l'inutilisation de l'appareil.
- **Ne laissez pas votre enseigne allumée toute la nuit**, mais programmez une extinction entre minuit et six heures du matin.
- **Utilisez des variateurs de vitesse** sur certains équipements tels que les hottes d'aspiration.
- **Procédez à un entretien régulier de votre équipement**, quel que soit le type d'équipement, neuf ou ancien.
- **Profitez de la lumière du jour** en aménageant judicieusement votre point de vente.
- **Vérifiez l'indice de rendu des couleurs (IRC)** : plus il se rapproche de 100, plus la source est lumineuse.
- **Installez un variateur de lumière.**
- **Installez un détecteur de présence** dans les réserves pour n'éclairer qu'en cas de présence humaine.
- **Dépoussiérez régulièrement vos éclairages**, au moins deux fois par an, pour conserver toute leur efficacité.



## Comment économiser et optimiser son éclairage ?

Les différentes sources lumineuses et leur utilisation (Source Ademe).

Type de lampe	Puissance en watt	Indice de rendu des couleurs (IRC)	Efficacité lumineuse en lumens par watt	Durée de vie économique / heure	Utilisation dans les commerces
Tube fluorescent standard (T8)	18 à 58	50 à 76	64 à 80	8 000	à éviter
Tube fluorescent haut rendement	18 à 58	85 à 98	73 à 103	12 000 à 16 000 avec ballast électronique	très bon
Tube fluorescent électronique 16mm (T5)	14 à 60	85 à 95	96 à 104	16 000 à 20 000	excellent
Fluocompacte à culot à broches	50 à 70	85	50 à 87	12 000 à 15 000	très bon
Incandescent classique	40 à 400	100	11 à 19	1 000	à éviter
Halogène tension normale (230v)	25 à 500	100	13 à 20	2 000	bon
Halogène TBT (12v) dichroïque ou non	15 à 150	100	15 à 25	2 000 à 4 000	bon
Sodium blanc	35-50-100	83	46 à 48	10 000	excellent
Iodure métallique à brûleur céramique	35 à 250	80 à 97	54 à 95	6 000 à 15 000	excellent
Diode (Led)	/	blanche 75 à 80	5 à 20	> à 60 000	purement décorative

## Comment réaliser des économies sur votre chauffage ?

- **Limitez la température** : un degré de moins, c'est moins 7 % de consommation. En hiver, le magasin doit être idéalement à 19° C et le laboratoire à 16° C (températures réglementaires). En été, une différence de 5° C par rapport à la température extérieure est suffisante pour créer une sensation agréable de fraîcheur.
- **Baissez ou éteignez le chauffage** durant la nuit.
- **Installez un rideau d'air chaud à l'entrée**, qui constituera une barrière thermique.



- **Limitez l'ouverture intempestive des portes** automatiques en hiver.
- **Permettez le renouvellement de l'air** avec, par exemple, un ventilateur double flux.
- **Faites entretenir la chaudière.**
- **Purgez les radiateurs** régulièrement pour une meilleure efficacité.
- **Isolez votre commerce** : murs, toitures, vitres, sols,
- **Placez le ballon d'eau chaude à la verticale**, isolez le et réglez une température d'eau chaude à 55° C.
- **Évitez les appareils de chauffage d'appoint**, très énergivores.

### ***Et sur votre climatisation ?***

Avant de s'interroger sur le choix de l'équipement, la question prioritaire est celle de l'utilité d'une climatisation. Plutôt que d'opter systématiquement pour la climatisation d'un local à température fixe, il est préférable de procéder au rafraîchissement (qui se contente de conserver un écart de température par rapport à l'extérieur).

Il faut ainsi savoir qu'il existe trois types de climatisation :

- **monobloc** ou climatiseur individuel dit « climatiseur mobile ».
- **mono-split**, climatiseur individuel composé de deux unités séparées (une intérieure et une extérieure) entre lesquelles circule un fluide frigorigène.
- **multi-split**, une unité placée à l'extérieur et reliée à plusieurs unités au sein du local à climatiser.

### ***Comment sont gérés vos meubles froids ?***

- **Faites diagnostiquer l'installation frigorifique** pour repérer les gisements d'économie.
- **Choisissez un matériel adapté à vos besoins** (puissance du compresseur).

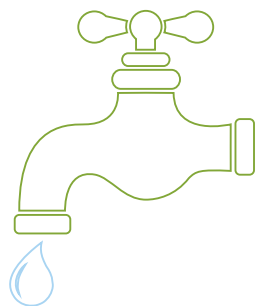


- **Installez des portes aux vitrines réfrigérées**, qu'il s'agisse de froid positif ou négatif. A défaut, protégez les vitrines réfrigérées des pertes de froid en installant pour la nuit des rideaux ou panneaux coulissants.
- **Ne placez pas les équipements produisant de la chaleur** (rôtisseries, fours) près des meubles froids.
- **Refermez systématiquement les portes des chambres froides**, même pour un court laps de temps. Informez vos salariés sur l'importance d'éviter les déperditions de froid.

## EAU

### Comment réduire votre facture d'eau ?

- **Vérifiez les fuites d'eau** en observant le compteur le soir en fermant votre commerce et le matin en rouvrant.
- **Installez un réducteur de pression** placé entre votre compteur d'eau et les équipements sanitaires passant le débit de 6 à 3 bars soit de 25 à 17 litres/minute.
- **Remplacez les joints défectueux** des robinets.
- **Équipez vos toilettes de chasses d'eau à double commande** réduisant de moitié la consommation en eau : 3 à 6 litres.
- **Installez un embout mousseur** sur les robinets permettant de diminuer le débit de 6 à 8 litres par minute au lieu de 12.
- **Interrogez-vous sur la réelle nécessité de proposer de l'eau chaude**, dans les toilettes notamment.
- **Préférez l'eau du robinet** à l'eau en bouteille.



#### À savoir

La consommation d'eau engendrée par les fuites

goutte à goutte

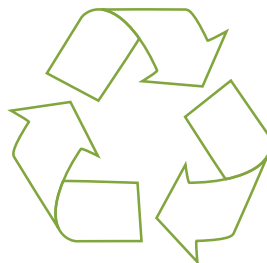
4 litres/heure    35 m<sup>3</sup>/an

mince filet d'eau

16 litres/heure    140 m<sup>3</sup>/an

chasse d'eau qui fuit

25 litres/heure    220 m<sup>3</sup>/an



## TRI ET RECYCLAGE

### ***Triez-vous vos déchets ?***

Contactez votre Communauté de communes pour obtenir des bacs de tri et renseignez vous sur les filières de tri adaptées.

### ***Comment limiter votre quantité ?***

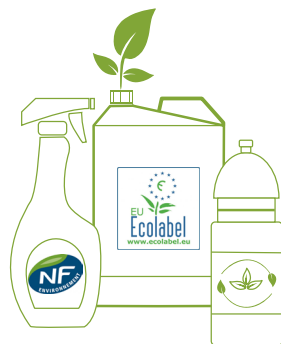
- **Séparez à la source** emballages et déchets non valorisables.
- **Négociez avec vos fournisseurs** pour qu'ils reprennent les emballages encombrants.
- **Sensibilisez vos clients** à la réduction de leurs déchets : leur indiquer comment les éliminer, voire leur proposer de les récupérer.
- **Portez vos cartouches d'encre** (imprimantes) vides à remplir.
- **Pour les déchets non collectés** par la collectivité, faites appel à un prestataire extérieur. Tentez de vous regrouper entre commerçants pour un meilleur tarif.
- **Triez les déchets dangereux** en quantité dispersée (bidons de peinture, produits chimiques) et éliminez les correctement.

### ***Si vous avez des huiles usagées alimentaires***

Tous les métiers de bouche (restaurateurs, traiteurs, charcutiers) générant des rejets graisseux dans les eaux usées doivent s'équiper de bacs à graisse. Les graisses ont en effet tendance à colmater les canalisations et ne sont pas traitées efficacement par les stations d'épuration. De même, les huiles alimentaires usagées ne doivent pas être versées dans les canalisations et doivent être stockées dans des fûts. Leur collecte doit être assurée par une entreprise agréée.

## ACHATS RESPONSABLES

*Utilisez-vous des produits d'entretien éco-responsables ?*



- **Préférez les produits bénéficiant d'un écolabel**

(NF Environnement ou l'Ecolabel européen) pour les liquides vaisselle, détergents textiles ou nettoyeurs universels. Mis en place par les pouvoirs publics, ils vous garantissent à la fois la qualité d'usage d'un produit et ses caractéristiques écologiques.

- **Préférez les produits solides**, car ils nécessitent moins d'emballage et de transport que les produits liquides.

- **Privilégiez les produits concentrés et écorecharges** réduisant la quantité d'emballages de 50 à 70 %

- **Réduisez au minimum les doses des détergents** et respectez les indications.

- **Ne jetez pas dans l'évier** les produits susceptibles de polluer l'eau, mais portez les à la déchetterie. Il en va de même avec les produits pouvant colmater le réseau d'assainissement.

- **Privilégiez les emballages recyclables** reconnaissables par les logos ci-dessous.



*La boucle de Moebius est le symbole international du recyclage. Il indique seulement que le produit est potentiellement recyclable.*



*La boucle de Moebius accompagnée d'un pourcentage indique que le produit est réellement fabriqué à partir de matériaux recyclés. Ces emballages sont donc à privilégier.*





- **Préférez les produits à base de chimie végétale**, biodégradables et aussi efficaces que les produits d'entretien classiques : substituez l'eau oxygénée à l'eau de javel, utilisez le savon noir pour les sols, le vinaigre d'alcool, le bicarbonate de soude, la terre de Sommières....
- **Evitez les lingettes.**
- **Préférez les sticks, plaquettes, diffuseurs...** aux aérosols.
- **Privilégiez les sacs poubelles biodégradables.**

### ***Vous voulez redéfinir votre distribution de sacs ?***

Quand ils sont enfouis, les sacs jetables en plastique mettent 100 à 200 ans à se dégrader et quand ils sont incinérés, ils sont la source de rejets dans l'atmosphère. On en retrouve surtout un grand nombre dans les océans...



- **Demandez systématiquement à chaque client** s'il souhaite un sac.
- **Incitez le client à amener un sac cabas.**
- **Réfléchissez à une alternative aux sacs plastiques jetables** : sacs plastiques réutilisables payants (utilisés par la grande distribution) ou sacs en amidon de maïs. Le sac en jute ou en coton (équitable et bio de préférence !) paraît le plus intéressant, car présentant le meilleur compromis ; mais il est le plus onéreux.
- **Associez le sac à une action marketing** : sac constituant une carte de fidélité (par exemple, la venue avec le sac dix fois de suite, permet d'avoir une promotion).

# MARKETING

## *Comment s'orienter vers une communication écoresponsable ?*



**La fabrication du papier recyclé** consomme six fois moins d'eau et quatre fois moins d'énergie que le papier neuf, soit **une pollution chimique divisée par 25**.

- **Évitez la surconsommation de papier**, en utilisant sur l'imprimante la fonction impression en recto/verso.
- **Pensez à vous désabonner des publications** et des revues papier que vous ne lisez pas.
- **Sur les supports visuels** : supprimez les images inutiles, qui augmentent la consommation d'encre.
- **Raisonnez à l'année** : il est plus écologique et économique de ne passer qu'une commande unique.
- **Évaluez au plus juste** le nombre de tirages : ni trop (gaspillages), ni pas assez (source de retirages multiples).

### ***Pour la communication dématérialisée***

- **Savoir « communiquer écologique »**, c'est également s'orienter vers des supports numériques : e-mailing, messages radiophoniques et sans oublier les SMS.

Le taux de lecture est très important et le taux de retour s'avère souvent excellent.

- envoi des messages sur certains créneaux horaires (8h00 > 20h00 en semaine),
- absence de lien surtaxé,
- possibilité de se désinscrire de la liste de diffusion.



### ● Utilisez des flashcodes

Il s'agit de codes barre en deux dimensions qui permettent d'accéder très rapidement à du contenu multimédia (vidéos/ musiques / photos/ informations) sur un site internet depuis un mobile. Les flashcodes sont imprimés sur des magazines, arrêts de bus, emballages de produits, dans les boutiques...

Mais attention, la communication dématérialisée génère également un impact environnemental non-négligeable, notamment du fait d'une très forte consommation énergétique.

Pour exemple, l'envoi d'un seul courrier indésirable générerait 0,3 gramme de gaz carbonique, soit l'équivalent d'une voiture parcourant trois mètres.

Multiplié par les millions de spams envoyés à l'année !!!

En la matière, il convient donc de faire preuve de mesure ...

## LIVRAISON À DOMICILE

### ***Vous voulez optimiser vos livraisons ?***

- **Proposez des livraisons à domicile** en vous associant entre commerçants pour mutualiser les tournées.
- **Faites appel à des services de coursiers à vélo**, quand les produits livrés (et la distance...) le permettent.
- **Pensez à la location d'un véhicule utilitaire** si son utilisation est ponctuelle.
- **Choisissez la taille du véhicule utilitaire** adapté à vos besoins.
- **Réfléchissez à l'acquisition par une association de commerçants** d'un véhicule.





## ACCESSIBILITE DE VOTRE COMMERCE

### ***Votre commerce est-il aux normes ?***

**Informez-vous auprès du référent** accessibilité de votre CCI afin qu'il vous informe sur la réglementation et les éventuelles démarches administratives. Contact ▶ [t.venturini@ccihc.fr](mailto:t.venturini@ccihc.fr)

## GESTION DES RISQUES NATURELS

### ***Avez-vous mis en place des mesures pour réduire la vulnérabilité de votre entreprise ?***

Les principaux risques naturels présents sur le territoire sont : les inondations, les risques littoraux, les tempêtes, les mouvements de terrain, les feux de forêts, l'amiante, le radon, les séismes.

### ***Votre local est-il situé en zone à risque ?***

(ex : inondation)

#### ▶ **Renseignez-vous auprès de votre CCI**

Direction des Entreprises et des Territoires – Tél. 04 95 54 44 44

▶ **Renseignez-vous auprès de votre Communauté de communes** pour savoir si votre local est situé dans une zone inondable.

Pour aller encore plus loin dans la transition écologique et vous faire accompagner, n'hésitez pas à contacter notre conseillère en développement durable  
▶ [j.prosperi@ccihc.fr](mailto:j.prosperi@ccihc.fr)